



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce huitième
jour du mois d'août 2011, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Diane Larouche
 Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :
 Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Ginette Audet
 Monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement
 durable et inspecteur en bâtiment, Pascal Bérubé

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2011
4. Consultation sur le projet de règlement APR-1163-2011
5. Lecture et adoption du règlement amendant la rémunération des élus
6. Lecture et adoption d'un règlement établissant un programme d'aide pour certaines entreprises
7. Dépôt du rapport de projection des revenus et dépenses au 31 décembre 2011
8. Amendements budgétaires
9. Avis de motion article 30.0.4 Loi sur le traitement des élus
10. Signature de la convention de médiation : litige Shannon
11. Inscription au congrès de la FQM
12. Requête de Placement MP inc.
13. Signature d'une entente de développement domiciliaire avec Placement MP inc.
14. Fabrication de panneaux : Promenade de Palavas
15. Suivi demande de dérogation mineure : 288, route Montcalm
16. Suivi de la consultation sur le projet de règlement APR-1155-2011 : zone 141-F route Montcalm



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

17. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013)
18. Paiement du deuxième versement à la Société mutuelle de prévention
19. Emprunts temporaires
20. Demande de permis de rénovation : 4300, route de Fossambault
21. Demande de permis construction d'une serre : 4916, route de Fossambault
22. Projet de développement domiciliaire Les Boisés Ontaritzi
23. Acceptation finale : Développement G. Côté inc. (rue de l'Osmonde)
24. Acceptation provisoire : Rond-point des aires protégées
25. Cession de la rue et des infrastructures : Rond-point des aires protégées
26. Ouverture de rue : Rond-point des aires protégées
27. Acceptation provisoire : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 10
28. Cession de la rue et des infrastructures : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 10
29. Signature d'un acte de servitude avec la Fabrique Sainte-Catherine
30. Ouverture de rue : Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 10
31. Caractérisation des terrains : Prolongation du mandat
32. Avis de motion : Accès à la rue Vanier en été
33. Fermeture d'un fossé secteur rue du Torrent
34. Demande injonction interlocutoire : usages prohibés route Montcalm
35. Acceptation provisoire et paiement : Réfection rue Laurier
36. Paiement numéro 6 : Réfection route de Fossambault Nord
37. Directives de changement : Réfection route de Fossambault Nord
38. Achat d'un camion 10 roues
39. Achat d'un mini-chargeur sur roues articulé
40. Nomination d'un lieutenant au Service de protection contre les incendies
41. Demande d'autorisation du Club des cavaliers de Sainte-Catherine
42. Bordereau de correspondance
43. Remboursement des dépenses de petites caisses
44. Dépôt de la liste des engagements financiers
45. Dépôt de la liste des chèques
46. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
47. Remboursement d'une franchise à la MMQ
48. Suivi des dossiers par les élus
49. Autres sujets
50. Période de questions
51. Ajournement au 29 août 2011

Lundi 29 août 2011

52. Mandat : Drainage du parc industriel
53. Contrat d'impression du journal Le Catherinois
54. Lecture et adoption d'un règlement : article 30.0.4 Loi sur le traitement des élus
55. Suivi des dossiers par les élus
56. Autres sujets
57. Période de questions
58. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'août est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

392-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :
Report du point 14.

ADOPTÉE

393-2011

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 11 JUILLET 2011**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 11 juillet 2011
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1163-2011

À la demande de monsieur le maire Jacques Marcotte et des membres du conseil, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique le projet de règlement numéro APR-1163-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 623-91, par l'agrandissement de la zone 58-M à même la zone 60-H.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il identifie ces dispositions et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que l'une ou l'autre de ces dispositions soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

394-2011

**LECTURE ET ADOPTION
RÈGLEMENT AMENDANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**RÈGLEMENT N° 1161-2011
POURVOYANT À AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1132-2010
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU que ce conseil a adopté le 13 décembre 2010 le règlement numéro 1132-2010 relatif au traitement des élus municipaux conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de modifier ce règlement, notamment parce que les règles, quant à la tenue des réunions des commissions du conseil ont été modifiées par la résolution numéro 224-2011, les commissions ne se réunissant maintenant que pour des mandats ad hoc confiés par le conseil;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 27 juin 2011 par monsieur le conseiller Martin Chabot et que celui-ci a déposé un projet de règlement par la même occasion;

ATTENDU que ce règlement a fait l'objet d'un avis publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, édition du 13 juillet 2011 au moins 21 jours avant son adoption;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'adopter le règlement No 1161-2011 lequel ordonne et statue ce qui suit :

Règlement numéro 1161-2011

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 **Amendement de l'article 4 du règlement 1132-2010**

L'article 4 du règlement 1132-2010 est modifié en remplaçant la rémunération de base annuelle de chaque conseiller, qui était fixée à 5 513 \$, par la somme de 7 713 \$ à compter du 1^{er} mai 2011.

ARTICLE 3 **Amendement de l'article 5 du règlement 1132-2010**

Le dernier paragraphe de l'article 5 du règlement 1132-2010 est modifié en abrogeant à compter du 1^{er} mai 2011 la rémunération additionnelle pour tout(e) conseiller(ère) siégeant sur l'une des commissions établies par le conseil en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes.

ARTICLE 4 **Amendement de l'article 7 du règlement 1132-2010**

Le deuxième et dernier paragraphe de l'article 7 du règlement 1132-2010 est modifié pour préciser que la rémunération additionnelle pour tout conseiller ayant participé à l'une des commissions établies par le conseil en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes jusqu'au 1^{er} mai 2011 et les montants d'allocation de dépenses s'y rapportant jusqu'à cette date sont versées immédiatement.

ARTICLE 5 **Prise d'effet**

Les modifications apportées au règlement 1132-2010 par le présent règlement ont effet rétroactivement au 1^{er} mai 2011.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE ONZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

395-2011

LECTURE ET ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE
POUR CERTAINES ENTREPRISES

RÈGLEMENT N^O 1167-2011
ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE POUR CERTAINES
ENTREPRISES ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1046-2008

ATTENDU que ce conseil a adopté, le 9 juin 2008, le règlement numéro 1046-2008 intitulé : « *Règlement pourvoyant à adopter un programme aux fins d'accorder une aide sous forme de crédit de taxes ou sous forme de subvention aux industries manufacturières ou aux entreprises de câblodistribution et de service Internet installées dans le parc industriel de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier* » ;

ATTENDU que le conseil se prévalait ainsi des dispositions 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de modifier le programme d'aide ;

ATTENDU que la mise en place d'un tel programme contribue à la création d'emplois sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

ATTENDU que le programme tient compte du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) adopté par le CLD de La Jacques-Cartier le 21 juin 2011, lequel tient lieu et place de plan de développement économique local ;

ATTENDU que l'Institut de la statistique du Québec révélait en février 2011 que la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a connu la croissance démographique la plus importante au Québec parmi les villes de 5 000 habitants et plus et que la Ville se classe deuxième au Québec pour la moyenne d'âge de sa population, soit une moyenne de 34 ans ;

ATTENDU que ce phénomène engendre des besoins en établissements destinés aux jeunes enfants, dont des besoins en service de garde ;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 26 avril 2011 ;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 1167-2011 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

Règlement numéro 1167-2011

- ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2 Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopte un nouveau programme pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013 en vertu duquel la Ville accorde une aide sous forme de crédit de taxes aux industries manufacturières et d'autre part accorde une aide financière aux services de garderie d'au moins vingt-cinq (25) places et pour lesquels un bâtiment neuf est érigé et occupé au cours de l'un des trois exercices financiers ci-haut mentionnés.
- ARTICLE 3 Le programme s'applique aux immeubles situés dans l'une ou l'autre des zones prévues au règlement de zonage de la Ville où les usages *industries manufacturières* et *services de garderie* sont permis.
- ARTICLE 4 La valeur totale de l'aide, qui peut être accordée en vertu du programme annexé au présent règlement, est fixée à 40 000 \$ par exercice financier, incluant les sommes pouvant être dues en vertu du programme précédent décrété par le règlement numéro 1046-2008.
- Cette somme maximale se répartit comme suit :
- 30 000 \$ sous forme de subvention et le résidu sous forme de crédit de taxes.
- ARTICLE 5 S'il s'avère que la somme des crédits de taxes et subventions prévus au programme annexé au présent règlement excède 35 000 \$ pour un exercice financier, le montant des crédits de taxes sera réduit au prorata de l'enveloppe maximale autorisée sur le total des demandes de crédits de taxes pour l'exercice financier.
- ARTICLE 6 Les droits de mutation immobilière, les tarifs, ainsi que les taxes spéciales n'entrent pas dans le calcul du crédit de taxes et demeurent payables pendant toute la durée du programme.
- ARTICLE 7 L'aide financière ou le crédit de taxes, par exercice financier, sont conditionnels à la réalisation des travaux que la subvention veut favoriser.
- ARTICLE 8 Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 1046-2008 et le programme lui étant annexé.
- ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MILLE ONZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

**DÉPÔT DU RAPPORT DE PROJECTION DES REVENUS ET DÉPENSES
AU 31 DÉCEMBRE 2011**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le troisième rapport des projections de revenus et dépenses au 31 décembre 2011.

396-20011 **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU le dépôt du rapport de la première projection de revenus et de charges anticipés pour l'exercice financier 2011;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et les charges anticipés dans ledit rapport ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'amender le budget original de l'exercice financier 2011 en fonction de la première projection de revenus et de charges déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, laquelle porte les revenus anticipés à 9 261 697 \$ et les charges anticipées à 7 626 488 \$ laissant un excédent avant conciliation à des fins fiscales de 1 635 209 \$.

Après remboursement du service de la dette et après affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2011 est évalué à 14 558 \$.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à prévoir dans quels cas exceptionnels et selon quelles modalités une compensation est versée à un membre du conseil municipal pour la perte de revenus subie lors de l'exercice de ses fonctions.

397-2011 **CONVENTION DE MÉDIATION
DIFFÉREND AVEC MUNICIPALITÉ DE SHANNON**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une convention de médiation entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, la municipalité de Shannon et la Commission municipale du Québec,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

relativement au différend opposant la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la municipalité de Shannon quant à la répartition des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE

398-2011

**INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM
ET FORMATION EN DÉONTOLOGIE**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de déléguer monsieur le conseiller Claude Phaneuf aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'inscrire monsieur Phaneuf et monsieur le maire Jacques Marcotte à la formation offerte aux congressistes le 28 septembre 2011, portant sur l'éthique. Cette formation est rendue obligatoire en vertu de la loi.

Les coûts d'inscription au congrès, soit 575 \$ pour le congrès, ainsi que les frais de séjour et de déplacement sont appropriés du poste budgétaire numéro 02-110-00-339.

Les coûts pour la formation, soit 80 \$, taxes en sus, ainsi que les frais de séjour et de déplacement sont appropriés du poste budgétaire numéro 02-110-00-454.

ADOPTÉE

399-2011

**ACCEPTATION D'UNE REQUÊTE
POUR L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE : PLACEMENT MP INC.**

ATTENDU le règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU la requête déposée par Placement MP inc. en date du 7 juillet 2011 pour l'ouverture d'une nouvelle rue;

ATTENDU les documents présentés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil accepte la requête pour l'ouverture de 32 nouveaux lots sur les lots 350 et 351 avant la rénovation cadastrale. Toute requête approuvée par le conseil municipal demeure valide pour une période de 6 mois.

ADOPTÉE

400-2011

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT
PLACEMENT MP INC.**

IL EST PROPOSE par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier d'une entente, en vertu du règlement numéro 912-2003 avec Placement MP inc.,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

représentée par monsieur Richard Robitaille, relativement à un développement domiciliaire de 32 lots à bâtir à l'intérieur du périmètre urbain.

ADOPTÉE

401-2011 **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE :**
MADAME ANNE LEBLANC ET MONSIEUR ALAIN DEBLUTS
288, ROUTE MONTCALM

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par madame Anne Leblanc et monsieur Alain Debluts afin d'autoriser un agrandissement de leur résidence de 3 mètres sur 7 mètres;

ATTENDU que cet agrandissement approcherait la résidence à 3,0 mètres de la limite latérale au lieu de 6 mètres comme l'exige l'article 6.1.1 du règlement de zonage 623-91;

ATTENDU que, lors de la demande initiale, l'agrandissement consistait en la construction d'une verrière;

ATTENDU que lors de l'assemblée de consultation, le voisin immédiat a demandé que soit modifié le projet afin que le mur donnant sur sa propriété ne soit pas vitré, sauf pour l'installation de petites fenêtres;

ATTENDU que, suite à la consultation et aux commentaires recueillis, la demande a été modifiée et que le projet d'agrandissement est maintenant constitué de murs de bois avec parement extérieur et que seulement 2 fenêtres de 80 centimètres de largeur seront installées du côté du voisin le plus rapproché;

ATTENDU que cette modification satisfait la demande du voisin immédiat s'étant manifesté lors de la consultation;

ATTENDU que le fait d'appliquer la réglementation pourrait porter préjudice au demandeur puisque l'agrandissement peut être réalisé à cet emplacement uniquement;

ATTENDU que le Conseil est d'avis que l'acceptation de cette demande amendée ne causerait aucun préjudice aux propriétés voisines;

ATTENDU que le demandeur est de bonne foi;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 4 mai 2011;

ATTENDU la recommandation favorable et majoritaire du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par madame Anne Leblanc et monsieur Alain Debluts afin d'autoriser un agrandissement de leur résidence de 3 mètres sur 7 mètres et à 3 mètres de la limite latérale au lieu de 6 mètres comme l'exige l'article 6.1.1 du règlement de zonage.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

402-2011

SUIVI DE LA CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-1155-2011 :
ZONE 141-F ROUTE MONTCALM

ATTENDU l'adoption du projet de règlement APR-1155-2011 visant à créer la zone 141-F à même la zone 30-F, cette nouvelle zone comprenant les propriétés incluses dans la zone 30-F, situées au nord de la route Montcalm, soit les subdivisions des lots 377 à 382, à prescrire les usages autorisés dans la nouvelle zone et à y permettre, selon les conditions édictées à l'article 15.3 du règlement de zonage, la garde de chevaux;

ATTENDU les commentaires recueillis sur ledit projet de règlement lors de l'assemblée de consultation tenue le 27 juin 2011 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, lesquels étaient majoritairement défavorables à l'ajout de l'usage « garde de chevaux » dans la nouvelle zone 141-F sur des parties des lots 377 à 382;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de mettre fin au processus de modification de zonage prévue au projet de règlement numéro APR-1155-2011.

ADOPTÉE

Il est 20 h 18.

403-2011

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance pour une quinzaine de minutes.

ADOPTÉE

La séance est reprise à 20 h 33.

404-2011

TECQ 2010-2013

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

405-2011

VERSEMENT
À LA SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU le rapport de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe en date du 8 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de juillet à décembre 2011 au montant net de 3 441,37 \$.

ADOPTÉE

406-2011

EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU la recommandation de Mme Julie Cloutier, trésorière adjointe, en date du 8 août 2011;

ATTENDU que le règlement numéro 1137-2010 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 146 000 \$; le règlement numéro 1144-2011, une somme de 186 000 \$; le règlement 1147-2011, une somme de 22 500 \$, le règlement numéro 1148-2011, une somme de 360 000 \$; le règlement numéro 1152-2011, une somme de 74 300 \$; le règlement numéro 1154-2011, une somme de 200 000 \$; et le règlement numéro 1158-2011, une somme de 3 220 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1137-2010, 1144-2011, 1147-2011, 1148-2011, 1152-2011, 1154-2011 et 1158-2011;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement ;

ATTENDU que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter des emprunts avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 146 000 \$ pour le règlement numéro 1137-2010, 186 000 \$ pour le règlement numéro 1144-2011, 22 500 \$ pour le règlement numéro 1147-2011, 360 000 \$ pour le règlement numéro 1148-2011, 74 300 \$ pour le règlement numéro 1152-2011, 200 000 \$ pour le règlement numéro 1154-2011 et 3 220 000 \$ pour le règlement numéro 1158-2011, et ce en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la trésorière adjointe à signer les billets.

ADOPTÉE

407-2011

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION
4300, RTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU les plans et devis déposés par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'analyse d'une demande de permis de rénovation du bâtiment situé au 4300 route de Fossambault afin de procéder à des modifications, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, afin de rendre ce dernier fonctionnel pour accueillir le garage municipal;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 82-I et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les critères du PIIA pour cette zone sont tous rencontrés tant au niveau de l'architecture, de l'éclairage que ceux relatifs à l'implantation des accès, des bâtiments, des aires de stationnement hors-rue, de chargement et déchargement et d'entreposage;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 3 août 2011;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis demandé par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la rénovation du bâtiment situé au 4300 route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

408-2011

**DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUCTION D'UNE SERRE
4916, RTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU les plans et devis déposés par Quincaillerie Unimat pour l'analyse d'une demande de permis de construction d'une serre annexée au bâtiment principal au 4916 route de Fossambault;

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 40-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que les critères du PIIA relatifs à l'architecture sont tous rencontrés;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 3 août 2011;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis demandé par Quincaillerie Unimat, pour la construction d'une serre annexée au bâtiment principal, au 4916 route de Fossambault.

ADOPTÉE

409-2011

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
LES BOISÉS ONTARITZI**

ATTENDU que les projets de développements domiciliaires, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sont régis par le règlement numéro 912-2003 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU que ce règlement prévoit que la délivrance des permis de construction est assujettie à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la Ville quant à la réalisation de certains travaux d'infrastructures ou d'équipement municipal jugés nécessaires par la Ville;

ATTENDU que dans le cadre du projet « Les Boisés Ontaritzi », une entente sera établie et convenue entre les parties pour chaque phase du développement que la Ville autorisera (total approximatif de 81 terrains);

ATTENDU que ces ententes seront conformes au règlement numéro 912-2003;

ATTENDU que le promoteur s'engage à réaliser les travaux convenus dans ces ententes;

ATTENDU que les ententes préciseront que le promoteur accepte qu'aucun permis de construction ou d'occupation ne sera émis tant et aussi longtemps que les travaux ne seront pas terminés et cédés à la municipalité, le cas échéant, et que la rue n'aura pas été cédée pour la somme nominale d'un dollar à la municipalité et, dans ce cas, qu'une résolution décrétant l'ouverture de la rue ou de la partie de rue en cause n'aura pas été adoptée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ET RÉSOLU de confirmer au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier prendra possession des rues et des infrastructures construites par le promoteur avant qu'elles ne soient exploitées.

ADOPTÉE

410-2011

ACCEPTATION FINALE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Développement G. Côté concernant des travaux municipaux pour la réalisation du projet de développement domiciliaire « Développement G. Côté » (rue de l'Osmonde);

ATTENDU le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que lesdits travaux ont été complétés;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur, de la firme Consultants enviroconseil, en date du 19 juillet 2011;

ATTENDU que le promoteur a déposé la quittance finale de l'entrepreneur général;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche

ET RÉSOLU que ce conseil procède à l'acceptation finale des travaux de construction du projet de développement domiciliaire « Développement G. Côté » (rue de l'Osmonde).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la libération de la garantie déposée par le promoteur au montant de 99 092,51 \$. Ce montant a été imputé au poste budgétaire numéro 55-136-00-005.

ADOPTÉE

411-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
ROND-POINT DES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Rond-point des aires protégées inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception du pavage, de l'éclairage de rue, de l'ensemencement et autres correctifs mineurs;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le promoteur doit déposer à la Ville une somme établie à 64 515 \$ pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU que ce montant sera garanti sous la forme d'une hypothèque concernant la propriété sise au 223, route de la Jacques-Cartier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ATTENDU les recommandations de monsieur Robert Lord, ingénieur, du Groupe conseil SID inc. en date du 20 juillet 2011;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Quittance de l'entrepreneur général, de ses sous-traitants et des fournisseurs;
- Déclaration solennelle garantissant à la Ville que les ouvrages livrés ne présentent aucune réclamation pendante contre elle;
- Déclaration de conformité de la CSST;
- Cautionnement d'entretien d'un montant de 31 468,40 \$ valide pour une période de deux (2) ans à compter du 20 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet « Rond-point des aires protégées » à la condition suivante :

Madame Véronique Chagnon et monsieur Martin Maltais devront signer un contrat d'hypothèque concernant la propriété sise au 223, route de la Jacques-Cartier pour couvrir les montants devant être déposés en garantie.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat d'hypothèque concernant la propriété sise au 223, route de la Jacques-Cartier pour couvrir les montants devant être déposés en garantie.

ADOPTÉE

412-2011

CESSION DE RUE
ROND-POINT DES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Rond-point des aires protégées inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que les terrains à céder sont identifiés par un liseré jaune sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des services techniques, en date du 22 juillet 2011. Les numéros de lots concernés sont 4 779 977, 4 779 965 et 4 779 970;

ATTENDU qu'une servitude de drainage doit également être cédée à la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée.

Les numéros de lots concernés sont 4 779 977, 4 779 965 et 4 779 970.

Le contrat prévoit également l'enregistrement de servitudes de drainage. Ces servitudes sont localisées sur une partie des lots 4 779 960 et 4 779 961.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

413-2011

OUVERTURE DE RUE
ROND-POINT DES AIRES PROTÉGÉES

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 4 779 977, cette rue étant montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques, en date du 22 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture de la rue Maurice-Picard sise sur le lot 4 779 977.

ADOPTÉE

414-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 10

ATTENDU l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia inc. concernant des travaux municipaux;

ATTENDU le règlement No 912-2003 relativement à de telles ententes;

ATTENDU que le promoteur a réalisé les travaux prévus à l'entente, à l'exception de l'inspection télévisée des conduites, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage de rue et autres déficiences mineures;

ATTENDU que, conformément à l'entente, le promoteur a déposé une lettre de garantie bancaire au montant de 221 911,39 \$ pour garantir la réalisation des travaux à compléter;

ATTENDU la recommandation de madame Jany Marcoux, ingénieure, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 27 juillet 2011;

ATTENDU que le promoteur a déposé les documents suivants :

- Cautionnement d'entretien d'un montant de 106 894,77 \$ valide pour une période de deux (2) ans à compter du 27 juillet 2011;
- Quittance de l'entrepreneur général, de ses sous-traitants et des fournisseurs;
- Déclaration solennelle garantissant à la Ville que les ouvrages livrés ne présentent aucune réclamation pendante contre elle;
- Déclaration de conformité de la CSST;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil accepte provisoirement les travaux de construction du projet « Sainte-Catherine-sur-le-Parc phase 10 ».

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

415-2011

CESSION DE RUE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 10

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Lotissement Olympia inc. concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue et les infrastructures municipales implantées dans l'emprise de celle-ci pour la somme de 1 dollar;

ATTENDU que le terrain à céder, soit le lot 4 683 145, est identifié par un liséré jaune sur un plan préparé par GPLC arpenteurs-géomètres inc. en date du 2 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat notarié pour la cession de la rue et des infrastructures municipales, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée. Le numéro de lot concerné est le 4 683 145.

ADOPTÉE

416-2011

SERVITUDE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 10

ATTENDU que le notaire, Me Jean-Philippe Brisson, a préparé un projet d'acte de servitude entre le cédant, La Fabrique de la Paroisse Sainte-Catherine, et le cessionnaire, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il s'agit d'une servitude permettant la mise en place d'un réseau d'égout pluvial sur une partie du lot 4 215 362 (cimetière) aux fins du projet de développement domiciliaire Sainte-Catherine-sur-le-Parc, phase 10;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser M. le maire et M. le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude susmentionné, préparé par Me Jean-Philippe Brisson.

ADOPTÉE

417-2011

OUVERTURE DE RUE
SAINTE-CATHERINE-SUR-LE-PARC PHASE 10

ATTENDU que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 4 683 145, cette rue étant montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par GPLC arpenteurs-géomètres inc. en date du 2 décembre 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture de la rue du Miejour sur une partie du lot 4 683 145 et le prolongement de la rue Coloniale sur une autre partie du lot 4 683 145, le tout comme montré sur le plan préparé par GPLC arpenteurs-géomètres inc. en date du 2 décembre 2010 et annoté par monsieur Martin Careau en date du 27 juillet 2011.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

418-2011

CARACTÉRISATION DE TERRAINS
PROLONGATION DU MANDAT

ATTENDU que le Conseil a autorisé le directeur des Services techniques, par la résolution numéro 344-2011, à mandater une firme pour procéder à la caractérisation biologique de certains terrains;

ATTENDU que le mandat a été octroyé à la Corporation de Bassin de la Jacques-Cartier, suite à un appel de propositions de service, auprès de deux firmes spécialisées, le coût des honoraires ayant été établi à 18 576 \$, plus taxes;

ATTENDU que le Conseil juge opportun d'agrandir la zone d'étude. La nouvelle zone d'étude est identifiée sur une carte intitulée « zone d'étude » datée du 22 juin 2011 et modifiée en date du 12 juillet 2011;

ATTENDU que le coût des honoraires associés à cet ajout a été établi à 6 282 \$, plus taxes, portant ainsi le coût total du mandat à 24 858 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil peut accorder un contrat de service, de plus de 25 000 \$, à un organisme à but non lucratif sans appel de soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à accorder un mandat supplémentaire à la Corporation de Bassin de la Jacques-Cartier pour procéder à la caractérisation biologique du terrain identifié par un hachuré sur la carte intitulée « zone d'étude » datée du 22 juin 2011 et modifiée en date du 12 juillet 2011.

Le coût des honoraires supplémentaires est établi à 6 282 \$, taxes en sus, et la dépense est imputée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
ACCÈS À LA RUE VANIER EN ÉTÉ

Madame la conseillère Diane Larouche donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement visant à abroger l'article 2 du règlement numéro 1063-2008.

Cet article de règlement prévoyait la fermeture de l'accès à la rue Vanier par la route de la Jacques-Cartier du 28 juin au 28 août de chaque année.

419-2011

FERMETURE D'UN FOSSE
SECTEUR RUE DU TORRENT

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder à la fermeture d'un fossé dans le secteur de la rue du Torrent;

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques du 27 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ET RÉSOLU de mandater Boilard, Renaud, notaires pour la préparation de deux promesses de servitude : une première devant être signée par monsieur Jean Paquet et une seconde par la compagnie 9103-7713, le tout selon les conditions présentées au rapport du directeur des Services techniques susmentionné.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser le service des travaux publics à canaliser un fossé localisé sur le lot 4 367 533 appartenant à monsieur Jean Paquet;
- D'autoriser, pour ce faire, une dépense de 21 440 \$, incluant les taxes nettes. Cette dépense est imputée de la façon suivante :
 - 6 440 \$, en machinerie et main-d'œuvre municipale;
 - 5 000 \$ ou 33 1/3 % du coût des travaux résiduels au poste budgétaire 02-320-00-642 (tuyau égout pluvial);
 - 10 000 \$ ou 66 2/3 % du coût des travaux résiduels à une contribution de monsieur Jean Paquet.
- D'autoriser la réalisation des travaux après réception de ce qui suit :
 - Le dépôt d'un montant de 10 000 \$ de monsieur Jean Paquet;
 - Une autorisation de la part de monsieur Jean Paquet pour exécuter les travaux;
 - La promesse de servitude signée par monsieur Jean Paquet;
 - La promesse de servitude de la compagnie 9103-7713 Québec inc. (Pizzeria Paquet).

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jacques Marcotte, maire et monsieur Marcel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer deux contrats de servitude : un premier entre la Ville et monsieur Jean Paquet et un deuxième entre la Ville et la compagnie 9103-7713 Québec inc.

ADOPTÉE

420-2011 **DEMANDE INJONCTION INTERLOCUTOIRE :**
USAGES PROHIBÉS ROUTE MONTCALM

ATTENDU que le 152 route Montcalm est situé dans la zone 31-F;

ATTENDU que le propriétaire du 152 route Montcalm a tenu sur sa propriété des compétitions équestres de type « rodéo », contrairement à la réglementation de zonage en vigueur dans cette zone;

ATTENDU que ce dernier a été avisé par le passé qu'il contrevenait à la réglementation de zonage en organisant de tels événements;

ATTENDU qu'un calendrier publié par l'ATPQ (Association du Team Penning du Québec) fait état d'un autre événement du genre en 2011 sur cette propriété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil mandate Me Denis Michaud pour préparer une demande d'injonction afin de faire cesser ces activités interdites dans cette zone.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

421-2011

ACCEPTATION PROVISOIRE
ET PAIEMENT NUMÉRO 3 RÉFECTION RUE LAURIER

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, de la firme Génio, experts-conseils, en date du 27 juillet 2011;

ATTENDU que le devis prévoyait des pénalités, ces dernières étant applicables jusqu'à la correction de toutes les déficiences;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de procéder à l'acceptation provisoire des travaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 3 révisé à « Les Entreprises Ernest Beaudoin Ltée » au montant de 102 126,60 \$. Ce montant tient compte de la libération de la retenue contractuelle de 10 %, d'une pénalité de 37 000 \$ et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1124-2010.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des documents suivants :

- Quittances de l'entrepreneur général, de ses fournisseurs et sous-traitants;
- Cautionnement d'entretien couvrant 10 % du coût des travaux réalisés incluant les taxes, valide pour une durée de 2 ans à partir du 21 juillet 2011.

ADOPTÉE

422-2011

PAIEMENT NUMÉRO 6
PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU la recommandation de paiement de madame Nathalie Lacroix, ingénieure, de la firme DESSAU, datée du 22 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 6 à « Les Entreprises Paradis Paysagiste inc. » au montant de 483 411,24 \$.

Ladite dépense est imputée au règlement N° 1123-2010.

Le versement du chèque à l'entrepreneur est autorisé en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

ADOPTÉE

423-2011

DIRECTIVES DE CHANGEMENT
RÉFECTION ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD

ATTENDU la recommandation de madame Nathalie Lacroix, ingénieure de la firme Dessau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ET RÉSOLU d'approuver les directives de changement 6 à 8 du projet de réfection de la route de Fossambault Nord. Le coût de ces directives a été établi à 26 758,91 \$, taxes en sus.

La dépense est imputée au règlement numéro 1123-2010, selon la répartition suivante :

- 1 864,00 \$, taxes en sus, à la charge de la Ville;
- 24 894,91 \$, taxes en sus, à la charge du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

424-2011 **ACHAT D'UN CAMION NEUF DE TYPE 10 ROUES**

ATTENDU le rapport déposé par le directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, concernant l'achat d'un camion neuf de type 10 roues;

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Camions Freightliner Québec inc. pour la fourniture d'un camion de type dix (10) roues, le tout conformément aux documents d'appel d'offres datés du 11 juillet 2011 et à la soumission déposée le 2 août 2011.

Le montant du contrat est établi à 128 478,91 \$ incluant les taxes brutes et la dépense est imputée au règlement numéro 1148-2011.

ADOPTÉE

425-2011 **ACHAT D'UN MINI-CHARGEUR
SUR ROUES ARTICULÉ**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques du 27 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Talbot équipement ltée, pour la fourniture d'un mini-chargeur sur roues articulé, le tout conformément aux documents d'appel d'offres datés du 12 juillet 2011 et à la soumission déposée par la compagnie le 2 août 2011.

Le montant du contrat est établi à 96 824,86 \$ incluant les taxes brutes et la dépense est imputée au règlement numéro 1148-2011.

ADOPTÉE

426-2011 **NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU
SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Beaumont, directeur du Service de protection contre les incendies, en date du 6 juillet 2011;

ATTENDU la tenue d'un concours pour le poste de lieutenant en juin 2009;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

ATTENDU la tenue d'un concours pour le poste de lieutenant éligible en septembre 2009;

ATTENDU que M. Jacques Fiset s'est classé lors de ces deux concours;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que ce conseil embauche monsieur Jacques Fiset, à titre de lieutenant, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce, rétroactivement au 27 juin 2011.

ADOPTÉE

427-2011

DEMANDE D'AUTORISATION
CLUB DES CAVALIERS DE SAINTE-CATHERINE

ATTENDU le rapport de la directrice par intérim du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise le Club des cavaliers de Sainte-Catherine à utiliser le parc de l'Hirondelle pour la journée du 24 septembre 2011 pour une fête de quartier.

Le Club des cavaliers devra se prémunir de tous les permis nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

428-2011

APPROBATION
DES DÉPENSES DE PETITES CAISSES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de juillet 2011 et de les rembourser pour un montant total de 171,65 \$.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 5 août 2011, laquelle comprend 109 commandes au montant de 710 050,80 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 juillet 2011, laquelle totalise 647 875,89 \$.

429-2011 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER
DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 4 août 2011, laquelle totalise la somme de 346 096,91 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

430-2011 **REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE À LA MMQ**

ATTENDU la recommandation de monsieur Martin Careau, ingénieur directeur des Services techniques en date du 5 août 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 2 500 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec. Il s'agit du montant de la franchise devant être assumée par la Ville suite au règlement du dossier 110463 SR.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-413-00-995 après y avoir transféré un montant de 1 500 \$ du poste budgétaire numéro 02-415-00-995.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne des informations concernant la planification stratégique et le plan d'urbanisme, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de l'Est de Portneuf et la Corporation de bassin versant de la Jacques-Cartier.

Monsieur le maire Jacques Marcotte invite la population à participer à l'Événement Découverte de la MRC de La Jacques-Cartier qui se tiendra le 20 août prochain à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Il est 21 h 26.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AOÛT 2011

431-2011

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 29 août à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 48.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER